



## CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

### Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 30 octobre 2007

Le quorum est atteint avec 30 membres présent-e-s. Le Président du conseil excuse les personnes suivantes : Mmes et MM. Jean-Pierre Affolter, Marianne Affolter, André Blum, Karim Boulaz, Martine Boulaz, Marius Boulaz, Françoise Charmillod, David Chezeaux, Christian de Trey, Francine Gass, Jacques Moinecourt, Martine Pugin, Julien Vuagniaux.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par le conseil :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2007
2. Assermentations
3. Arrêté d'imposition pour l'année 2008
4. Règlement de police
5. Propositions individuelles
6. Divers

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2007

Le procès-verbal est lu par le secrétaire.

Arbres de Chambaillard : une membre du conseil relève que la manière de voter cette décision n'aurait pas été faite selon les propositions faites par le préfet.

Par ailleurs, M. De Icco précise que toutes les parcelles forestières de la commune sont concernées par l'entretien, et non une seule, comme pourrait le laisser entendre le procès-verbal.

Sans autre remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

#### 2. Assermentations

M. Michel Blanc est assermenté en tant que nouveau membre du conseil.

#### 3. Arrêté d'imposition pour l'année 2008

Lecture du préavis municipal N° 2007-04 par le Syndic.

Mme Monique Reymond lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Il est précisé qu'OMSV désigne l'Organisme médico-social vaudois, qui organise les services cantonaux d'aide et de soins à domicile.

La commune participe au financement des transports publics disponibles dans la commune (bus et trains).

La parole n'est plus demandée. Au vote, le conseil accepte l'arrêté d'imposition 2008 à l'unanimité moins 1 abstention.

#### 4. Règlement de police

Lecture du préavis municipal N° 2007-05 par le Municipal de la police.

Mme Monique Reymond lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte et se fait chapitre par chapitre.

Au chapitre 1, un membre du conseil propose que l'on ajoute, dans l'art. 8, point 4, une référence au Code rural vaudois. La Municipalité estime qu'il faudrait alors ajouter les références à toute une foule d'autres lois, ce qui rendrait le document malpratique. Cette proposition est rejetée par 12 voix et 5 abstentions.

Les chapitres suivants ne font l'objet d'aucune proposition.

Un certain nombre de précisions est donné sur divers points de ce nouveau règlement.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion.

Au vote, le nouveau règlement de police est adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

## 5. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'étant parvenue au Président. Le point est clos.

## 6. Divers

La Municipalité transmet les informations suivantes :

- *Réseau électrique Romainmôtier-Envy-Juriens*

le coût passera de Fr. 120'000.- à Fr. 211'000.-, du fait de normes cantonales et autres ayant changés récemment. Par contre, une subvention de Fr. 51'300.- et la participation d'un propriétaire bénéficiant directement de ce nouveau réseau permettent de respecter le préavis. Un membre du conseil habitant Envy demande à être informé lorsque les travaux aborderont sa propriété, ses conduites ayant une disposition particulière.

- *Modération du trafic sur la route de Croy*

La situation entre les deux communes est débloquée, mais des exigences posés dernièrement par le nouveau voyer ralentissent à nouveau le projet. Le Syndic a clairement exprimé le ressentiment communal. Quoique lentement, le projet avance.

- *Services en danger*

Sous cet intitulé, la Municipalité informe : que la BCV, après avoir fermé définitivement sa succursale et envisageant de vendre l'immeuble, pourrait retirer son distributeur de billet; que La Poste relève la baisse de fréquentation de son office depuis la réduction de ses horaires d'ouverture; que le bail de l'épicerie sera résilié en septembre 2008.

Plutôt que d'assister passivement à ces disparitions, la Municipalité propose de réagir en réinstallant une nouvelle épicerie dans l'immeuble racheté à la BCV, et d'attribuer à celle-ci les tâches de buraliste postal telles qu'organisées par le projet Ymago de La Poste. De plus, le rachat de cet immeuble, doté également d'appartements, aurait un rendement intéressant pour la commune.

Sur la base des réactions positives exprimées ce soir, la Municipalité va effectuer les démarches nécessaires afin de réaliser ce projet. M. De Icco suggère aux commerçants du Vallon du Nozon de se coaliser pour défendre leurs intérêts auprès de la BCV, afin que la présence d'un distributeur de billet soit malgré tout maintenu à l'attention des touristes et des randonneurs.

*Des membres du conseil informent ou réagissent sur les sujets suivants :*

- Le petit chemin du canal des pêcheurs serait en mauvais état. Mais il est sur la commune de Premier, et un projet de réfection serait en cours avec la collaboration de la PCI.
- L'éclairage public pose des problèmes de suivi par l'artisan qui en a la charge. La Municipalité propose d'étudier l'offre de maintenance de la Romande Energie, jugée plus efficace. Ce projet est à l'étude.
- La faible fréquentation de cette séance, par rapport à la précédente, est relevée avec regret par un membre du conseil. Mais le quorum a tout de même été atteint.
- Le préfet du district d'Orbe propose que les décisions du Conseil général soient désormais affichées au pilier public, ce qui sera fait désormais.
- La rubrique consacrée au Conseil général sur la page internet de la commune sera prochainement développée. Rendez-y visite pour y trouver les procès-verbaux adoptés, les décisions prises par le conseil et autres informations.

La prochaine séance du Conseil général est fixée au 11 décembre 2007. Les sujets déjà fixés seront le budget 2008 et la défense incendie. Les commissions sont informées qu'elles siégeront deux semaines avant, soit le mardi 27 novembre.

Sans plus de demande de parole, le Président clôt la séance à 22h05.

**Le Président**

**Le secrétaire**